

# Rapport d'Orientation Budgétaire CCAS de Neuilly-Plaisance

## Année 2024

Certifié exécutoire

Acte publié le 14 / 03 / 2024

Accusé de réception en préfecture  
093-269300216-20240307-DLB-CCAS202401-AU  
Date de télétransmission : 13/03/2024  
Date de réception préfecture : 13/03/2024

# Contexte général: situation économique et sociale

L'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales dispose que, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal un rapport sur les orientations générales du budget de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure de la dette, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Pour bien comprendre les enjeux budgétaires de la collectivité, il est proposé de se référer aux résultats prévisionnels 2023, aux éléments rétrospectifs observés sur la période 2018-2022 ainsi qu'à des données prospectives.

L'objectif est de voter simultanément le compte de gestion 2023, le compte administratif 2023, l'affectation des résultats 2023 et le budget prévisionnel 2024 en mars prochain.

Le rapport relatif aux orientations budgétaires a pour objectif d'apporter des informations sur l'évolution de la situation financière de la collectivité et de débattre des orientations budgétaires permettant la définition des priorités affichées dans l'élaboration du Budget Primitif 2024.

Certifié exécutoire  
Acte publié le 14 / 03 / 2024

Accusé de réception en préfecture  
093-269300216-20240307-DLB-CCAS202401-AU  
Date de télétransmission : 13/03/2024  
Date de réception préfecture : 13/03/2024

### 1/ Une croissance mondiale et européenne toujours impactée par une instabilité géopolitique et par des aléas climatiques

#### ZONE EURO

En zone euro, la Banque Centrale Européenne (BCE) estime<sup>(2)</sup> que « les perspectives de croissance à court terme se sont détériorées dans la zone euro tandis que, à moyen terme, l'économie devrait graduellement retrouver une croissance modeste sous l'effet du redressement de la demande tant intérieure qu'extérieure ». En effet, selon la BCE, la croissance annuelle moyenne du PIB en volume est en **phase de ralentissement** :

- 3,4% en 2022
- 0,7% en 2023
- 1,0% en 2024
- 1,5% en 2025.

La BCE a en septembre 2023 **relevé une fois encore ses taux directeurs** de 0,25 point de pourcentage afin de poursuivre sa lutte contre l'inflation, portant ainsi le taux de refinancement à 4,5%, tout en laissant entendre que cette dixième hausse d'affilée en 14 mois serait probablement l'ultime d'un cycle entamé en juillet 2022. En dépit d'un léger desserrement de la politique monétaire intervenu depuis janvier 2024, confirmé en février, la BCE continue de communiquer sur des « taux élevés pour longtemps ».

En l'état des prévisions, il faudrait attendre au moins le troisième trimestre 2025 pour que **l'inflation** revienne au niveau de l'objectif fixé (2%), celle-ci devant s'établir en **moyenne à 2,7%** en 2024 et à 2,1% en 2025.

### 2/ L'économie française n'est pas épargnée : une croissance ralentie et une inflation persistante



#### Un ralentissement de la croissance

En France, les **perspectives de croissance ne cessent d'être revues à la baisse**. La Banque de France (BDF), dans ses projections macroéconomiques de décembre 2023 estime que **la croissance du produit intérieur brut (PIB) s'établirait finalement à +0,8% en 2023**, contre +0,9% jusqu'ici. Cette révision tient compte d'un troisième trimestre dans le rouge (-0,1%), pénalisé par des investissements et une consommation des ménages sans vigueur.

La Banque de France maintient inchangées fin 2023 ses projections de croissance pour les années 2024 (+0,9%) et 2025 (+1,3%) et prévoit en 2026 une croissance à 1,6%. La croissance serait cette année davantage tirée par la consommation des ménages, sous l'effet du repli de l'inflation et de la baisse du taux d'épargne. En 2025, la croissance bénéficierait également d'une amélioration de l'investissement privé, car l'effet du resserrement des conditions monétaires et financières serait moindre. En 2026, ces tendances se renforceraient pour engendrer une reprise dynamique. Le Gouvernement qui avait bâti son exercice 2024 sur une perspective de croissance économique de 1,4%, va devoir travailler sur des pistes d'économies représentant à minima 12 milliards d'euros. Il est à craindre que les collectivités soient contraintes à participer grandement au redressement des comptes publics.

### Une inflation persistante mais en repli

La BDF anticipe un ralentissement de l'inflation à compter de 2024. Après une moyenne annuelle de 5,7% en 2023, elle diminuerait fortement, à 2,5% en 2024. Cette dynamique serait le fruit de la stratégie de resserrement monétaire menée par la Banque Centrale Européenne (BCE) depuis un an et demi pour justement faire baisser les prix. Elle s'expliquerait aussi par une baisse des prix alimentaires et énergétiques, tandis que ceux des services seraient tirés par les hausses salariales. En l'absence de nouveau choc sur les matières premières importées, l'inflation totale pourrait revenir à 2% à compter de 2025.

### Déficit budgétaire et dette publique : un retour du déficit public en dessous du seuil des 3% du PIB à l'horizon 2027, objectif ambitieux (réaliste ?)

La crise sanitaire en 2020 et 2021 puis celle des prix de l'énergie en 2022 et 2023 ont propulsé le déficit et la dette publique à des niveaux historiques.

En 2023, le **déficit** public devrait atteindre **4,9% du PIB** (chiffre provisoire) contre 4,7% en 2022.

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Solde public effectif	- 4,7	- 4,9	- 4,4	- 3,7	- 3,2	- 2,7
dont Administrations Publiques Locales (APUL)	0,0	- 0,3	- 0,3	- 0,2	0,2	0,4

Le projet de loi de programmation des finances publiques pour 2023-2027 fixe au terme de l'année 2027 l'ambition d'un retour à un déficit public inférieur à 3% du PIB, pour un niveau de dette publique inférieur de 3 points à celui constaté fin 2022. Ainsi, la France pourrait sortir de la procédure européenne de déficit excessif.

Pour atteindre cet objectif, chaque niveau d'administration doit contribuer à la réduction du déficit public. Il est ainsi demandé aux administrations publiques locales (APUL), malgré l'inflation, de dégager, en 2027, un excédent budgétaire équivalent à 0,4 point de PIB alors qu'en 2024, elles généreraient un déficit équivalent à 0,3 point de PIB.

À ce stade, l'État ne prévoit aucune sanction en cas de non-respect de ces objectifs. Des décisions contraires pourraient rapidement intervenir au regard de la nécessité pour l'Etat de trouver 12 milliards d'euros, suite aux perspectives de faible croissance pour 2024.

Les collectivités seront associées à la maîtrise des dépenses publiques au sein d'un Haut Conseil des Finances Publiques locales instauré en septembre dernier. Cette instance réunit des membres du Gouvernement, de la Cour des Comptes, des Assemblées ainsi que des représentants des collectivités locales.

Quant à la dette publique, elle a franchi le seuil symbolique des 3 000 Md€ en 2023 pour atteindre 3 088 Md€ à la fin du troisième trimestre.

Dette publique en Milliards d'Euros					
2018	2019	2020	2021	2022	2023
2 311	2 375	2 656	2 822	2 950	3 088

# CCAS de NEUILLY-PLAISANCE

## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Année 2024

Certifié exécutoire

Acte publié le 14 / 03 / 2024

Accusé de réception en préfecture  
093-269300216-20240307-DLB-CCAS202401-AU  
Date de télétransmission : 13/03/2024  
Date de réception préfecture : 13/03/2024

# LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CCAS

Service d'aide à Domicile  
et Service d'Action Sociale

Certifié exécutoire  
Acte publié le 14 / 03 / 2024

Accusé de réception en préfecture  
093-269300216-20240307-DLB-CCAS202401-AU  
Date de télétransmission : 13/03/2024  
Date de réception préfecture : 13/03/2024

## Les résultats de l'année 2023 : détails de la section de fonctionnement

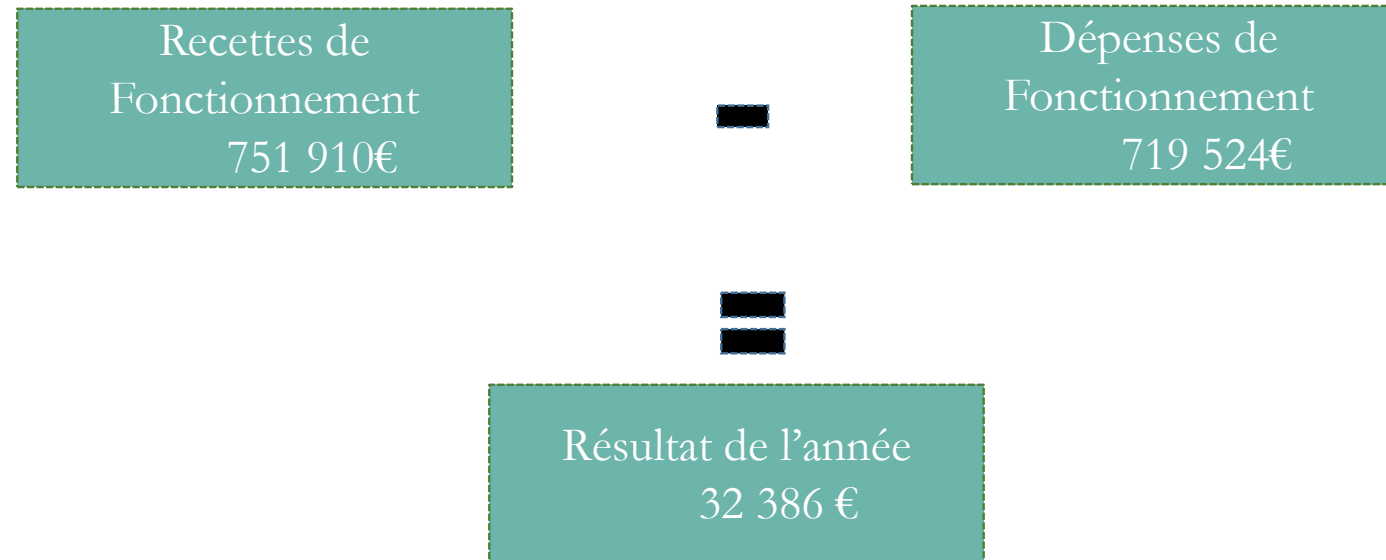
Recettes				Dépenses		
CHAPITRE		Budget	Réalisé	CHAPITRE		Réalisé
6459	Remboursement sur charges de personnel (indemnités journalières)	0	0 11	Charges à caractère général	47 500	44 573
6479	Remboursement sur charges sociales	0	0 60	Achats et variations des stocks	13 500	16 371
70	Produits des services	185 500	136 969 61	Services extérieurs	14 300	10 068
706	Prestations de services	166 500	117 969 62	Autres services extérieurs	19 700	18 134
70841	Mise à disposition de personnel aux budgets annexes	19 000	19 000 63	Impôts et taxes	0	0
74	Dotations, subventions et participations	546 490	611 819 12	Charges de personnel	682 059	663 404
7473	Subventions et participation département	156 000	221 642 62	Autres services extérieurs	40 000	12 588
7474	Subvention commune	390 000	390 000 63	Impôts, taxes et versements assimilés	16 000	17 414
7478	Subventions et participation autres organismes	490	177 64	Charges de personnel	626 059	633 402
75	Autres produits de gestion courante	10	2 65	Autres charges de gestion courante	27 000	6 094
7713	Libéralités reçues	3 000	3 120 673	Titres annulés sur exercice antérieur	0	0
7718	Autres produits exceptionnels	0	0 6811	Dotations aux amortissements	5 500	5 453
<b>TOTAL Recettes Réelles de fonctionnement</b>		<b>735 000</b>	<b>751 910</b>	<b>TOTAL Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>762 059</b>	<b>719 524</b>

Certifié exécutoire

Acte publié le 14 / 03 / 2024

Accusé de réception en préfecture  
093-269300216-20240307-DLB-CCAS202401-AU  
Date de télétransmission : 13/03/2024  
Date de réception préfecture : 13/03/2024

## Les résultats de l'année 2023 : synthèse de la section de fonctionnement



A ce résultat s'ajoute l'excédent de l'exercice antérieur d'un montant de 27 059 € qui engendre un résultat 2023 excédentaire de 59 445 €

## Orientations budgétaires 2024

- Réflexion en interne et avec les partenaires financeurs sur la mise en place d'un Service Autonomie qui réunira le SAD et le SSIAD. Obligation à compter de 2025
- Mise en place d'un partenariat avec les petits-frères des pauvres pour former des bénévoles afin de rompre l'isolement des Seniors
- Renouvellement de la permanence juridique du CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) afin d'accompagner les femmes dans leurs démarches d'accès aux droits, droit de la famille, divorce...
- Maintien de la permanence de l'équipe mobile de l'hôpital de Ville-Evrard une fois par mois pour les publics fragiles bénéficiaires des minimas sociaux afin de les amener vers un parcours de soins.
- Partenariat avec MOVADOM pour la mise en place d'ateliers pour les aidants
- Organisation de temps festifs et conviviaux pour les séniors (Galette, notamment)
- Mise à l'abri en urgence des femmes victimes de violence
- Mise en place de kits de premiers secours pour femme en situation d'urgence (produits d'hygiène, non périssable)
- Renforcement du dispositif de l'allocation hivernale
- Renforcement des aides pour les personnes les plus vulnérables
- Mise en place d'une permanence mensuelle à la MCJ pour l'accès aux droits

## Activité du CCAS en 2023

### Actions en faveur du Maintien à Domicile

- En 2023, 12 730 heures de prestations d'aide à domicile pour 107 bénéficiaires: ménage, aide à la prise de repas, soins de nursing soit 701 heures de moins qu'en 2022 (dus notamment à la perte de bénéficiaires très âgés orientés en EHPAD ou décédés; tendance similaire à l'échelle départementale)
- Le service de repas a assuré en 2023 la livraison de 12 388 repas auprès de 58 nocéens retraités ou handicapés soit 298 repas de moins qu'en 2022.

## Missions menées au service d'Action Sociale

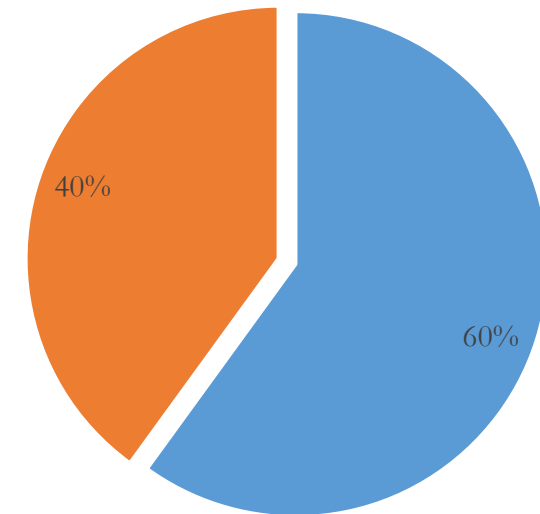
### Les missions obligatoires du CCAS

- instruction des demandes d'aide sociale et transmission des dossiers aux autorités compétentes (CAF, Conseil Départemental, MDPH)
- gestion du registre canicule et grand froid
- lutte contre l'exclusion : informer les usagers sur la nature de leurs droits
- domiciliations administratives
- Accompagnement social et administratif des familles en difficultés en matière de logement, de santé (suivi budgétaire, aide à la constitution de dossiers divers, contact avec les organismes)

### Les missions facultatives du CCAS

- Réductions aux familles pour la cantine scolaire, et instruction des demandes pour le centre de loisirs et les classes transplantées
- Allocation hivernale pour les Seniors 1 fois par an pour les frais de chauffage
- Secours financiers (aide alimentaire, mise à l'abri femmes victimes de violence, aide aux transports)
- Distribution de colis de Noël aux Seniors
- Organisation d'une après-midi sur le thème de la galette des rois pour les Seniors
- Mise en place de la téléassistance au domicile des Seniors et des personnes porteuses de handicap
- Portage des repas pour les Seniors et les personnes porteuses de handicap

MISSIONS DU CCAS

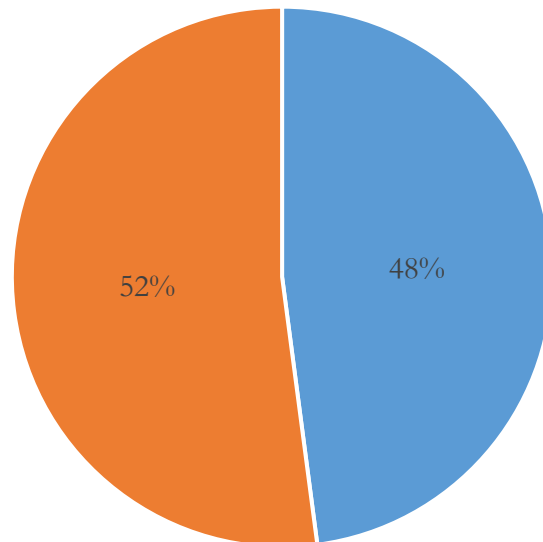


■ missions obligatoires ■ missions facultatives

## Structuration de la section de fonctionnement : Budget 2023

### Recettes réelles de fonctionnement

Issues à part égale de la facturation des prestations de service et des subventions

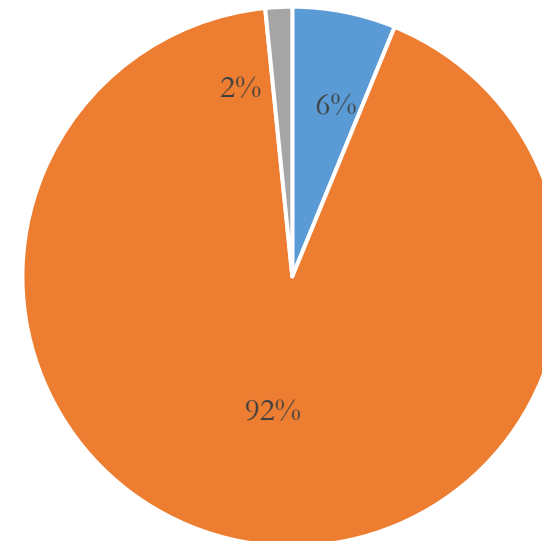


■ prestations de services  
■ subventions

Certifié exécutoire  
 Acte publié le 14 / 03 / 2024

### Dépenses réelles de fonctionnement

Constituées à près de 92% par des dépenses de personnel



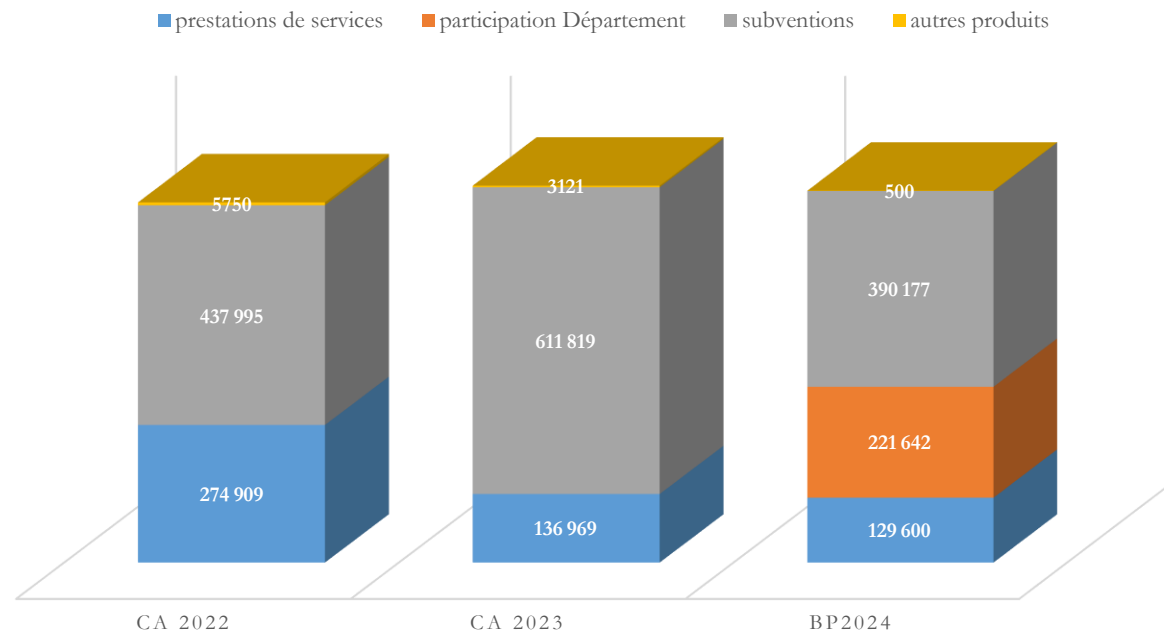
■ charges à caractère général  
■ charges de personnel  
■ autres charges de gestion courante

Accusé de réception en préfecture  
 093-269300216-20240307-DLB-CCAS202401-AU  
 Date de télétransmission : 13/03/2024  
 Date de réception préfecture : 13/03/2024

## Evolution des recettes réelles de fonctionnement

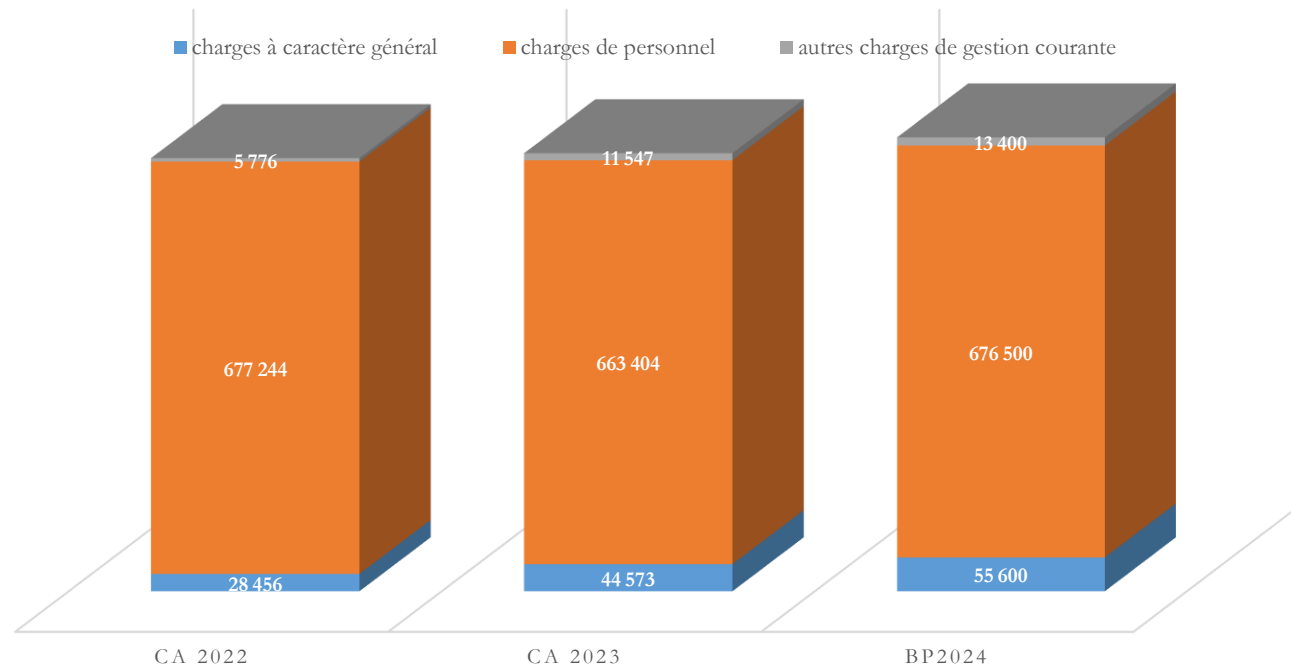
### Actions en faveur du Maintien à Domicile

- En 2022, augmentation du coût horaire de l'aide à domicile (de 19,44 à 22 euros de l'heure soit une augmentation des prestations de service de 32 000 euros)
- En 2023, augmentation du coût horaire de l'aide à domicile (de 22 à 23 euros de l'heure). Suppression des CESU et facturation directe au conseil départemental soit une augmentation du montant des subventions et une diminution des prestations de service.
- En 2024, augmentation du coût horaire de l'aide à domicile (de 23 à 23,5 euros de l'heure). La facturation ADPA ainsi que le remboursement du Complément de Traitement Indiciaire par le département augmentent le montant des subventions.



## Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

- En 2023 dépenses de fonctionnement quasiment égales au BP 2022 (707 800 € en 2022 et 705 000 € en 2023)
- En 2024 augmentation des charges du personnel et des charges à caractère général



# Le Service de Soins Infirmiers à Domicile SSIAD

Soins d'hygiène et de maintien à domicile pour  
les personnes âgées dépendantes

## Les résultats prévisionnels de l'année 2023 : détails de la section de fonctionnement

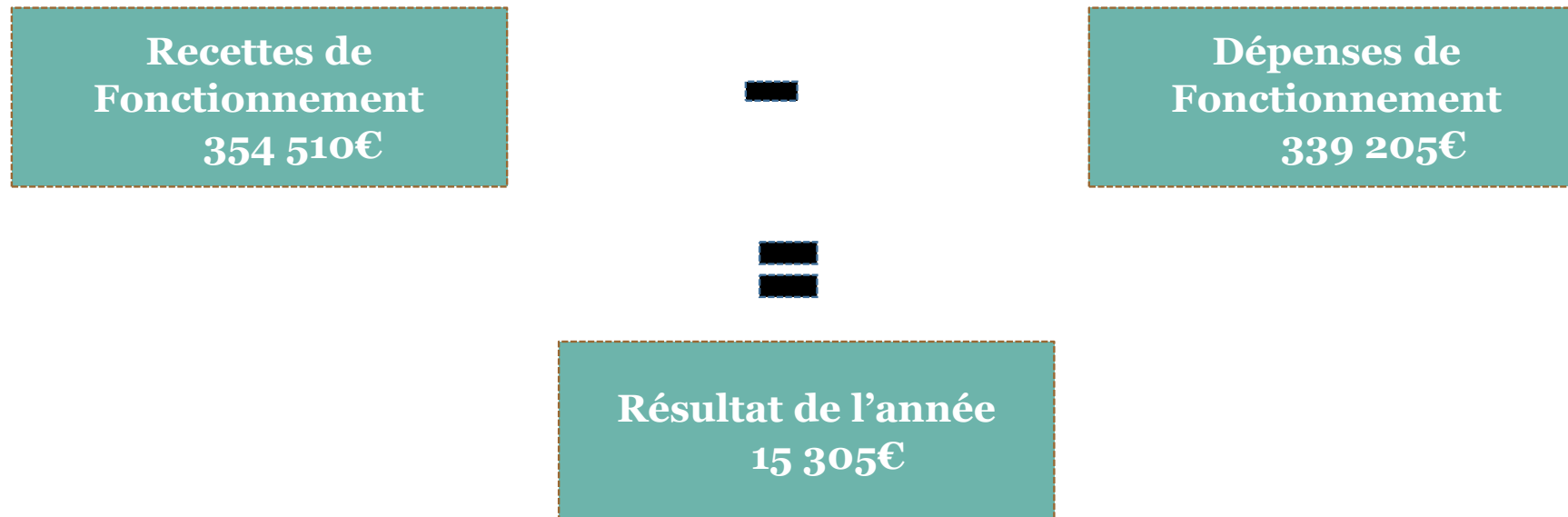
Recettes				Dépenses			
CHAPITRE		Budget	Réalisé	CHAPITRE		Budget	Réalisé
73	produits de la tarification	384 700	354 510		Exploitation courante	8 600	6 393
731	produits à la charge de l'assurance maladie	384 700	354 510	60	Achats non stockés	6 000	3 871
				62	Déplacements ,missions	2 600	2 522
75	Autres produits de gestion courante		1		Charges de personnel	375 000	332 618
				62	Autres services extérieurs	80 000	67 717
				63	Impôts, taxes et versements assimilés	4 100	4 370
				64	Charges de personnel	291 000	260 531
				68	Immobilisations	1 000	197
<b>TOTAL Recettes de fonctionnement</b>		<b>384 700</b>	<b>354 540</b>	<b>TOTAL Dépenses de fonctionnement</b>		<b>384 700</b>	<b>339 205</b>

Certifié exécutoire

Acte publié le 14 / 03 / 2024

Accusé de réception en préfecture  
093-269300216-20240307-DLB-CCAS202401-AU  
Date de télétransmission : 13/03/2024  
Date de réception préfecture : 13/03/2024

## Les résultats de l'année 2023 : synthèse de la section de fonctionnement



A ce résultat s'ajoute l'excédent de l'exercice antérieur d'un montant de 28 569 € qui engendre un résultat 2023 excédentaire de 43 874 €

## Orientations budgétaires 2024

- Réflexion sur la mise en place d'un Service Autonomie (obligation à compter de 2025)
- Mise en place de la télégestion au sein du service (logiciel et équipement des agents)

## Activité du SSIAD en 2023

- Le nombre de patients autorisé est fixé par l'ARS en fonction des besoins du territoire.

Il s'élève à 25 pour le SSIAD de Neuilly-Plaisance.

- Le taux d'occupation théorique correspond au nombre maximal de journées de soins autorisé dans l'année, soit 9125 journées (25 x 365).
- Le taux d'occupation d'une année correspond au nombre de journées effectuées dans l'année. Il varie en fonction de deux paramètres :
  - Les absences des agents
  - Les hospitalisations des patients suivis

Perspectives 2024 :

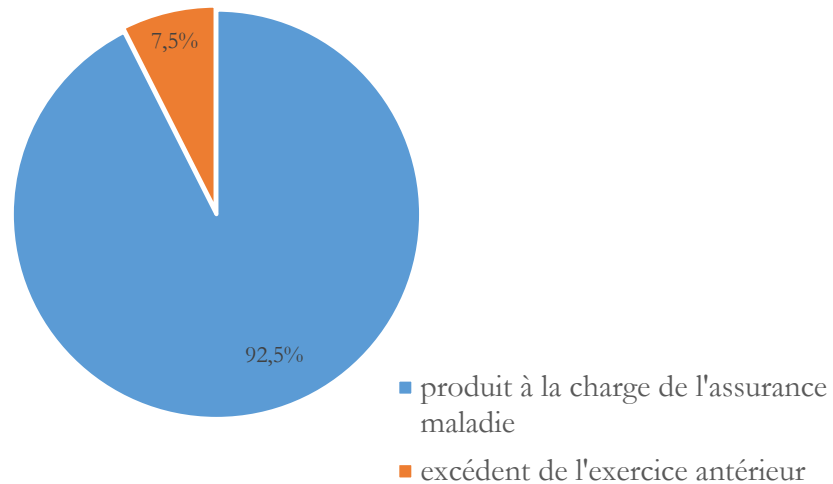
- Les soins infirmiers augmentent régulièrement depuis plusieurs années en lien avec l'évolution de la dépendance et le travail de repérage en lien avec le SAD

7300 journées de soins budgétées en 2024 soit un taux d'occupation de 80 % (7300 en 2023)

## Structuration de la section de fonctionnement : Budget 2023

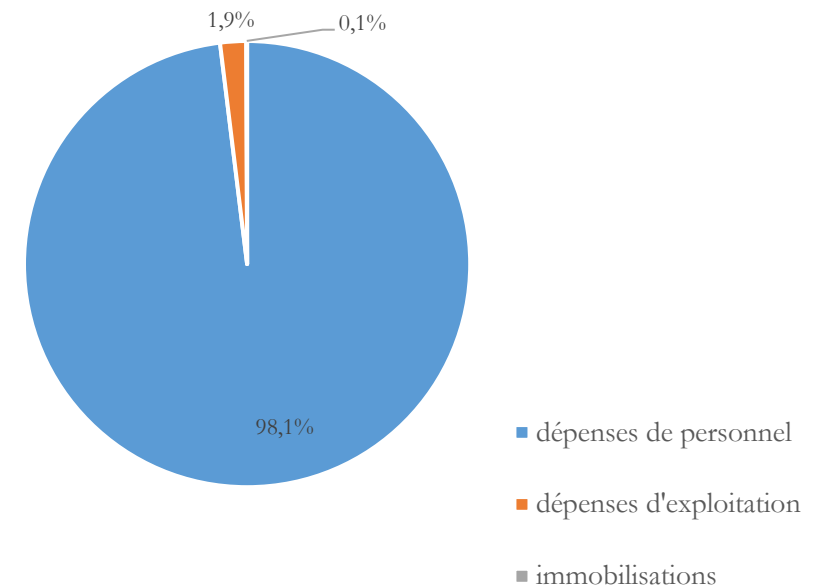
### Recettes réelles de fonctionnement

Constituées à 92,5% de subvention de l'Assurance Maladie et à 7,5% du report de résultat de 2023



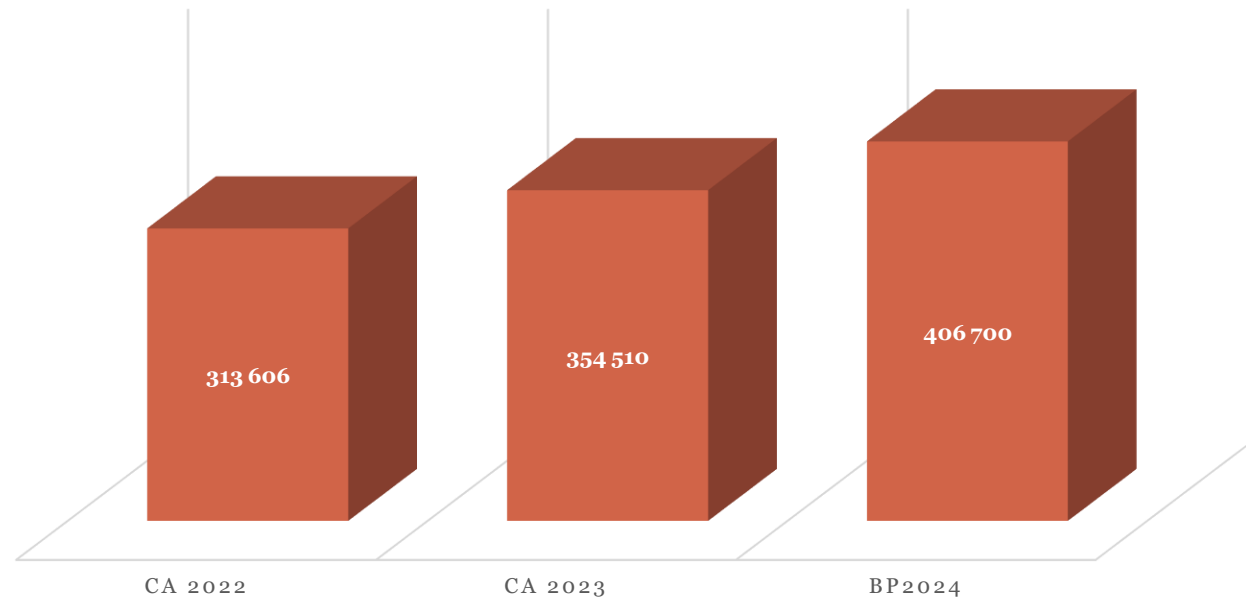
### Dépenses réelles de fonctionnement

Constituées à 98,1 % de dépenses de personnel



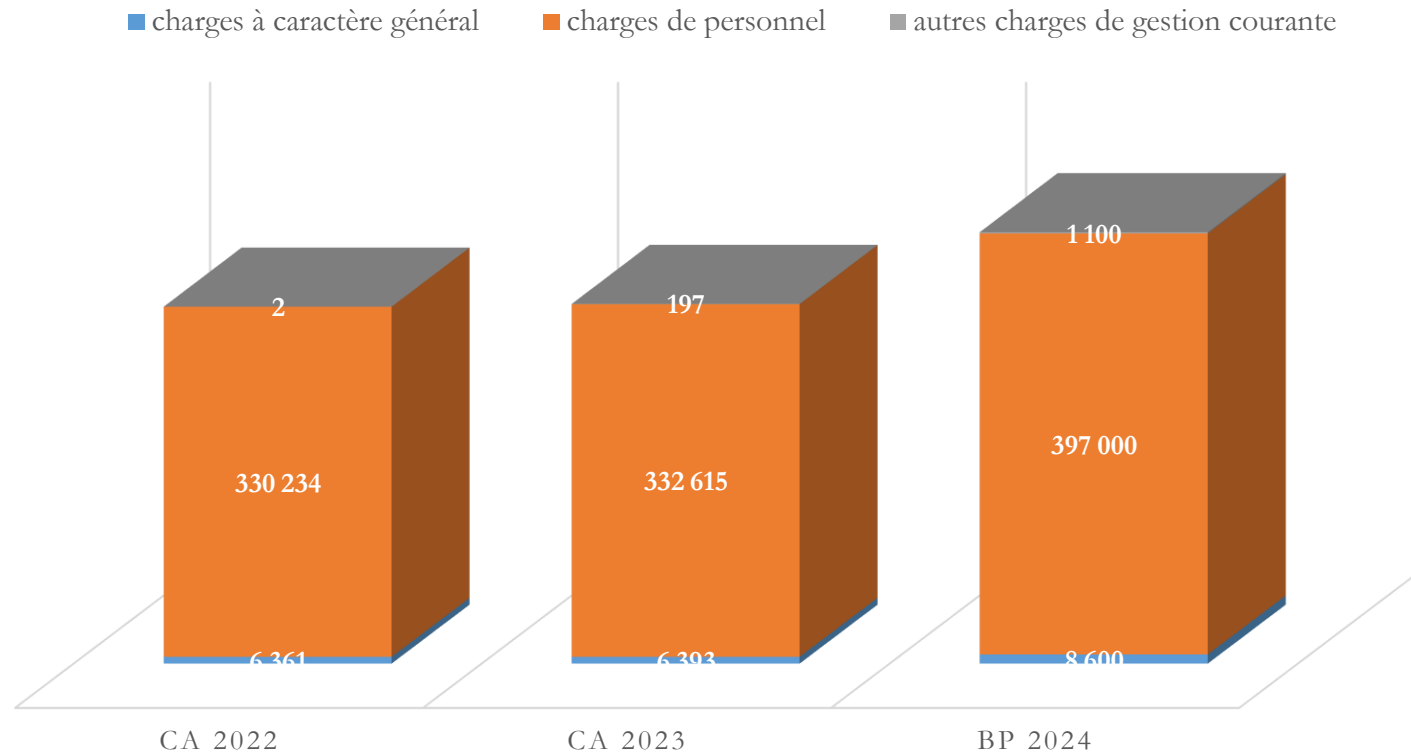
## Evolution des recettes réelles de fonctionnement

- Les recettes du SSIAD sont constituées à 100% d'une subvention de l'ARS, elle-même financée par l'assurance-maladie
- La subvention est fixée en fonction du nombre de journées de soin prévues dans l'année



## Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

- Augmentation du BP 2024 en charges du personnel, suite au recrutement de la nouvelle infirmière de coordination (IDEC) et aux frais liés aux soins infirmiers



# Les Ressources Humaines

## Le CCAS et le SSIAD

Certifié exécutoire

Acte publié le 14 / 03 / 2024

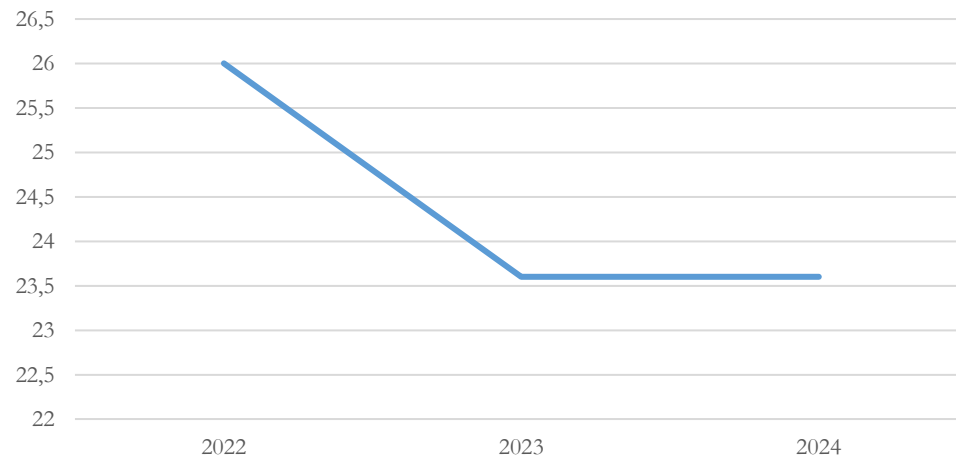
Accusé de réception en préfecture  
093-269300216-20240307-DLB-CCAS202401-AU  
Date de télétransmission : 13/03/2024  
Date de réception préfecture : 13/03/2024

## La gestion des ressources humaines en 2023

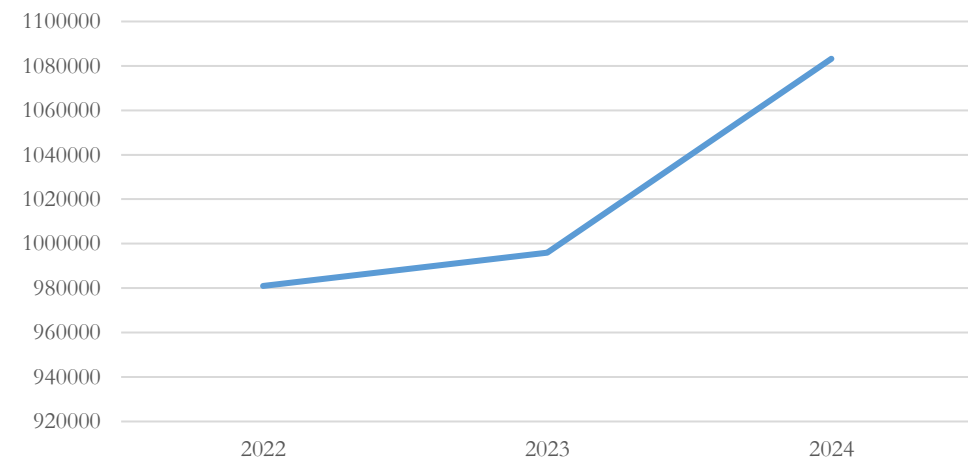
### Evolution des effectifs et de la masse salariale

En 2023, il y a eu un maintien de l'effectif du personnel mais une augmentation de la masse salariale due au Complément de Traitement Indiciaire versé aux agents en décembre 2023, et aux augmentations du point d'indice

Evolution des effectifs en équivalent temps plein



Evolution de la masse salariale

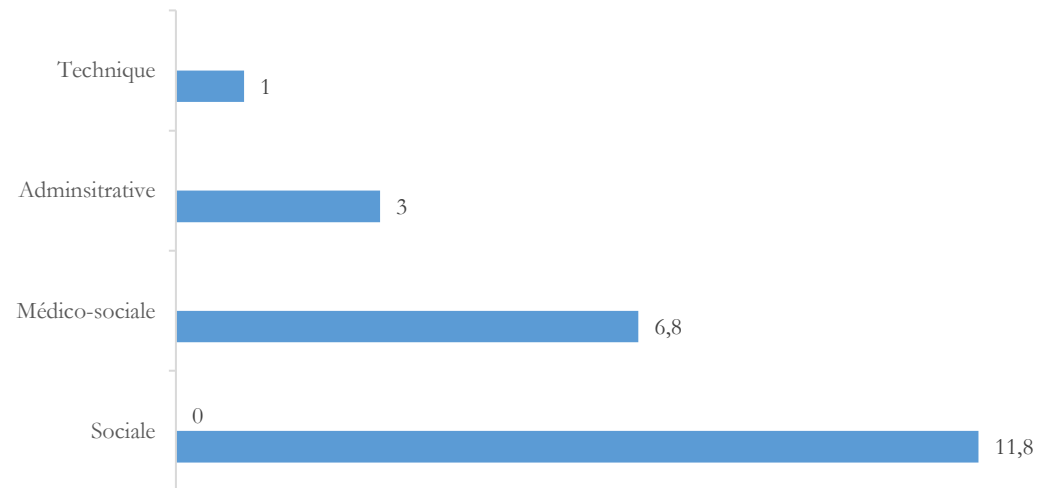


## La gestion des ressources humaines en 2023

### Structuration des effectifs

- 100% des agents sont des femmes.
- Les filières sociales et médico-sociales représentent 95 % des effectifs.

Répartition des effectifs en ETP



## La gestion des ressources humaines en 2023

### Temps de travail

#### Réaménagement de la durée du travail

- Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, la durée effective du travail est de 37 heures hebdomadaires avec 12 jours de RTT.
- Les agents du SSIAD sont concernés par cette mesure depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- 90% des agents travaillent à temps complet. Le temps partiel est marginal et à la demande des agents.
- Tous les agents du CCAS ont suivi une formation en sophrologie en 2023.

## La gestion des ressources humaines en 2024

### Actions en faveur du Maintien à Domicile

- Le personnel du maintien à domicile (SSIAD et SAD) bénéficie régulièrement de séances de formation pour les aider dans leurs activités quotidiennes auprès des bénéficiaires et notamment chez les personnes les plus dépendantes.
- En 2024, le CCAS organisera une formation de sophrologie et une formation sur la télégestion pour les agents du SSIAD

# Gestion de la dette

## CCAS et SSIAD

Il n'y a pas d'emprunt et donc pas de gestion de la dette

Une ligne de trésorerie est renouvelée chaque année en cas de besoin, d'un montant de 90 000 € et n'a pas été utilisée en 2023

Certifié exécutoire

Acte publié le 14 / 03 / 2024

Accusé de réception en préfecture  
093-269300216-20240307-DLB-CCAS202401-AU  
Date de télétransmission : 13/03/2024  
Date de réception préfecture : 13/03/2024